

---

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

---

## 1 Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023 du budget principal du Syndicat.

## 2 Cadre général du compte administratif

Le compte administratif 2023 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Syndicat entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2023 a été approuvé le 29 février 2024 par le Comité Syndical. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier, SGC de Rumilly (Haute-Savoie).

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture du bureau.

## 3 Compte administratif 2023 du budget principal

### 3.1 Section d'exploitation

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 717 048,08 € se décomposant comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé	:	1 065 166,91 €
Excédent d'investissement cumulé	:	- 213 421,61 €
Restes à réaliser	:	<u>- 134 697,22 €</u>
Résultat cumulé		717 048,08 €

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 3.1.1 Recettes

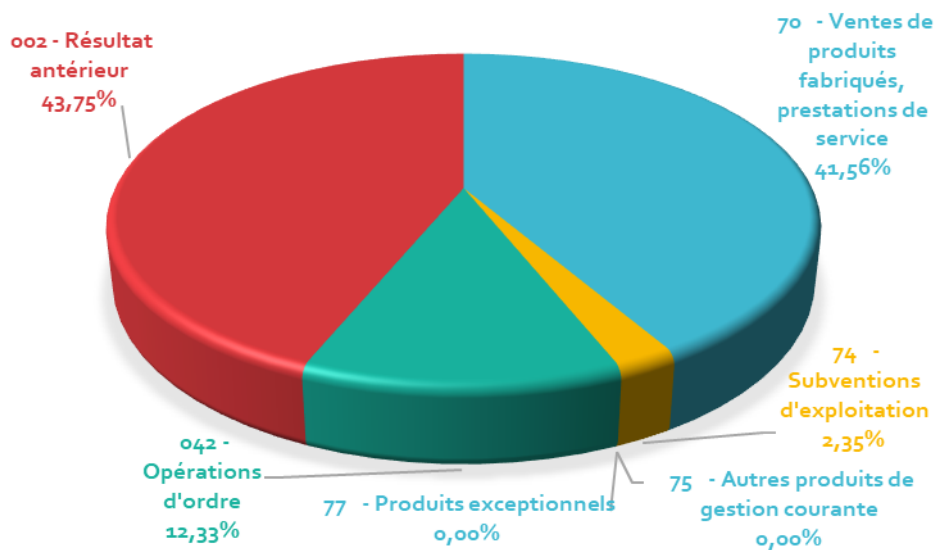
Les recettes d'exploitation se sont élevées à 2 039 912,95 €

Elles se répartissent comme suit :

### RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	CA 2023
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	<b>847 828,14</b>
74 - Subventions d'exploitation	<b>47 948,86</b>
75 - Autres produits de gestion courante	<b>0,01</b>
77 - Produits exceptionnels	<b>6,00</b>
042 - Opérations d'ordre	<b>251 602,43</b>
002 - Résultat antérieur	<b>892 527,51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 039 912,95</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services de l'assainissement. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les usagers de l'assainissement collectif (786 548,13 €) et par les usagers de l'assainissement non collectif (35 462,36 €).

D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment le service de dépotage facturé aux entreprises de vidange des fosses septiques et bacs à graisses (16 654,50 €) ainsi que la fourniture de chauffage au bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour leur service environnement (8 645,34 €).

Chapitre 74 : Il concerne les aides de l'Agence de l'Eau à la performance épuratoire pour l'assainissement collectif et pour l'assainissement non collectif. Depuis l'année 2020, l'Agence de l'Eau ne verse plus d'aide pour

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

l'assainissement non collectif. L'aide à la performance épuratoire pour l'assainissement collectif est donc de 47 948,86 €.

Chapitres 75 : Il concerne le versement d'1 centime d'euro en trop sur une facture émise par le Syndicat.

Chapitre 77 : Il comprend le versement par la société EDENRED d'une part du pot commun des tickets restaurant perdus ou périmés.

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des subventions obtenues lors de la réalisation de travaux en investissement.

## 3.1.2 Dépenses

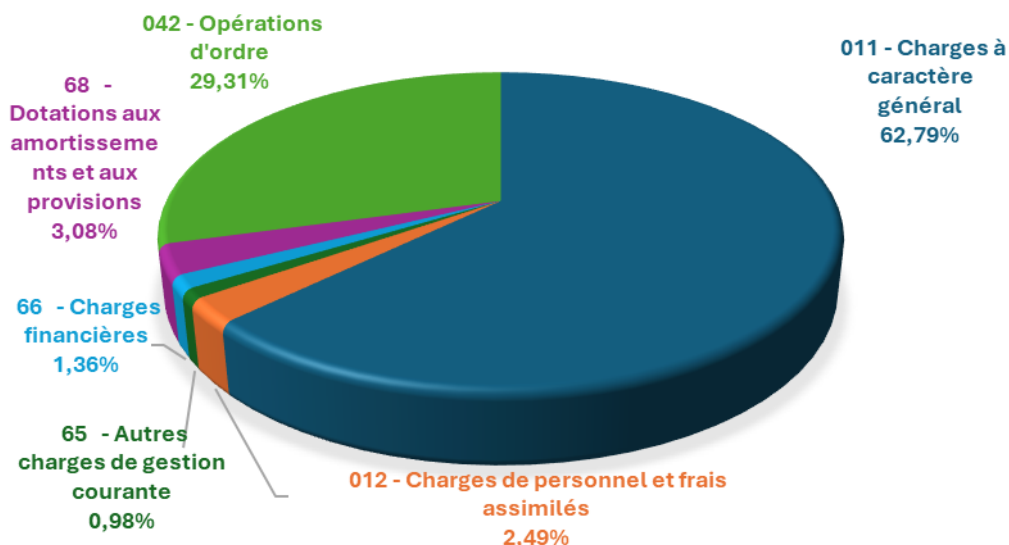
Les dépenses de la section d'exploitation se sont élevées à 974 746,04 €.

Elles se répartissent comme suit :

### DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	<b>612 006,98</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	<b>24 227,46</b>
65 - Autres charges de gestion courante	<b>9 598,79</b>
66 - Charges financières	<b>13 211,78</b>
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>30 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre	<b>285 701,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>974 746,04</b>
023 - Virement à l'investissement (pour mémoire)	<b>930 116,91</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION



# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour l'exploitation des services. Les principales dépenses de ce chapitre concernent le marché pour l'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de transport des effluents collectifs (365 524,76 €), le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration par un cabinet d'ingénieur (3 400,00 €) et les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif sur tout le territoire du Syndicat (7 748,68 €).

Le reste des dépenses concernent : électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien du réseau et de la station, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses réelles d'exploitation se situe autour de 3,5 % ce qui représente peu sur le total des dépenses.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations des élus pour 8 239,62 €,
- à l'abonnement aux logiciels = comptabilité, paie et office 365 pour 1 359,17 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Le niveau des charges financières baisse en raison d'emprunts qui vont disparaître en 2025.

Chapitre 68 : Il s'agit d'une dotation annuelle pour provisions de 30 000 € afin de financer de grosses réparations ou des travaux imprévus sur le réseau ou la station d'épuration.

Chapitre 042 : : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des immobilisations pour tenir compte de la dépréciation des biens au fur et à mesure des années écoulées.

Chapitre 023 : Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 930 116,91 € (en prévisionnel).

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Recettes

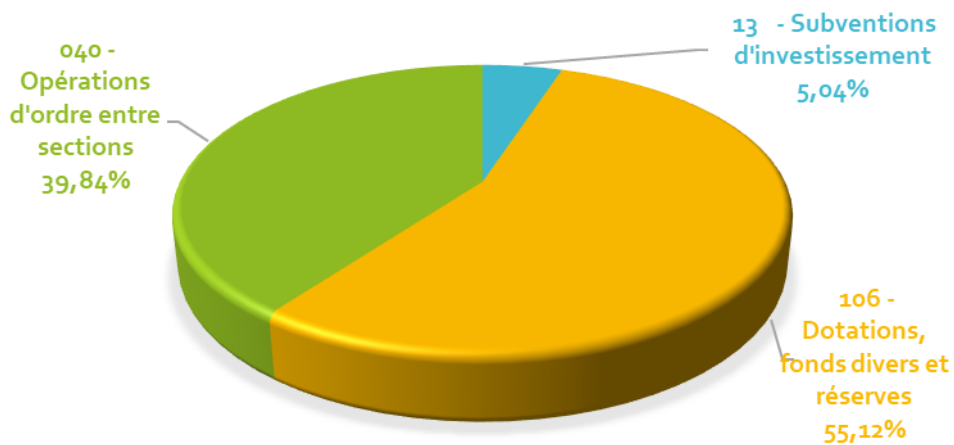
Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 717 099,46 €.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	CA 2023
13 - Subventions d'investissement	<b>36 120,00</b>
106 - Dotations, fonds divers et réserves	<b>395 278,43</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	<b>285 701,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>717 099,46</b>

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes ont été constituée par :

- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de l'année 2022 soit 395 278,43 €,
- le versement d'une partie de subventions du Conseil Départemental pour les travaux d'investissement en cours soit 36 120,00 €,
- l'amortissement des immobilisations pour 285 701,03 €.

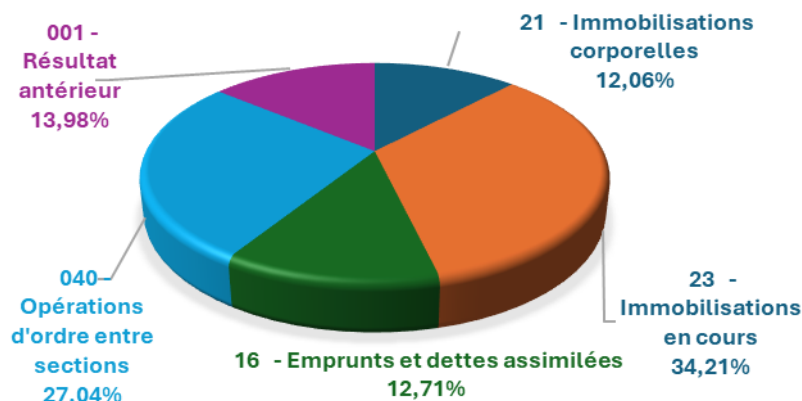
### 3.2.2 Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 930 521,07 €.

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	CA 2023
21 - Immobilisations corporelles	<b>112 218,51</b>
23 - Immobilisations en cours	<b>318 304,96</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	<b>118 264,02</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	<b>251 602,43</b>
001 - Résultat antérieur	<b>130 131,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>930 521,07</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Les principales dépenses ont été les suivantes :

- immobilisations corporelles :
  - o achat de billes neuves pour remplissage d'une cellule de la biofiltration (89 200,00 €),
  - o renouvellement de vannes circuit eau sale, circuit alimentation eau décantée et circuit alimentation air de lavage de la station d'épuration (18 710,00 €),
  - o achat d'une benne pour les déchets de dégrillage (3 580,00 €),
  - o achat et pose d'un panneau indicatif sur le grillage de l'entrée de la station d'épuration (221,70 €),
  - o achat d'un vidéoprojecteur (506,81 €).
- immobilisations en cours :
  - o travaux en cours de remplacement du BIOMEDIA et travaux associés (262 248,95 €),
  - o travaux de reprise des bétons du BIOMEDIA et de la bache eaux sales (56 056,01 €).
- remboursement du capital des emprunts pour 118 264,02 €,
- amortissement des subventions d'investissement pour 251 602,43 €.

Fait à THONES, le 5 avril 2024.